



**Sandrine Le Feu**

*Députée du Finistère*

*Présidente de la Commission du Développement Durable  
et de l'Aménagement du Territoire*

**Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire  
Madame la Ministre**

A Morlaix, le 24 mars 2025

Madame la Ministre,

Depuis plusieurs années, des variétés d'oignons de semis, en particulier la variété « Innovator », ont été abusivement inscrites à la catégorie échalote du catalogue européen des variétés potagères.

A la suite de la mobilisation de la profession et des élus concernés par la défense de l'échalote traditionnelle, la commission européenne a pris ses responsabilités en retirant ces variétés du dit catalogue en juin 2024.

A l'été 2024, les opérateurs de ces variétés d'oignons ont demandé à pouvoir commercialiser en tant qu'échalote des bulbes issus des semences de variétés d'oignons de semis récoltés à la fin de l'été 2024. Nous avons alerté votre prédécesseur des conséquences néfastes pour l'échalote traditionnelle d'une telle décision.

Toutefois, l'administration a considéré que la reconnaissance antérieure de ces variétés et les modalités habituelles de gestions des variétés retirées du catalogue incluent la possibilité d'écouler les stocks de semences produites avant le retrait sous la dénomination échalote.

Cette décision s'appuie sur les articles 15 et 17 de la directive 2002/55/CE ainsi que sur les dispositions de la directive 2002/53/CE.

Il était toutefois spécifié que seules les semences semées antérieurement au 7 juin 2024 pouvaient conserver la dénomination échalote et uniquement pour la campagne 2024.

A notre sens, c'était là beaucoup de mansuétude accordée à des semenciers, principalement néerlandais, dont il a pu être démontré que l'inscription unilatérale de leurs produits au catalogue échalote a constitué un tour de force et un dévoiement de nos protocoles communautaires de certification des variétés végétales.



Nous sommes aujourd'hui fortement préoccupés par le fait que ces semenciers commercialisent désormais des graines qui ne rentrent en rien dans le champ de l'exemption accordée cet été. Les publicités pour ces graines sont légion dans la presse spécialisée et constituent une provocation supplémentaire pour la filière de l'échalote traditionnelle de Bretagne, mais également pour nos règlements européens.

Nous ne pouvons laisser perdurer une telle concurrence déloyale impunément, qui remet en cause tout le travail d'une filière importante sur nos territoires bretons et les décisions de nos instances. La culture emblématique de l'échalote traditionnelle a besoin d'être protégée des imitations de semis d'oignons qui impactent durement le marché. Alors que les semis approchent, il devient urgent de défendre l'excellence de notre production française d'échalote face aux pressions de certaines maisons grainières étrangères. Une intervention de votre part en la matière, Madame la Ministre, serait décisive.

En outre, suite au retrait du certificat d'obtention végétale pour la variété Innovator, il conviendrait de faire preuve d'une vigilance particulière quant au nouvel examen technique de ces variétés qui a vocation à être mené. Dans ce cadre, j'insiste particulièrement sur l'importance d'exiger une analyse conjointe entre les offices des deux pays. Il s'agit là d'ailleurs d'une clause qui existait dans le protocole européen jusqu'en 2009, qui prévoyait en cas de variété se situant dans la zone grise un échange de matériel végétal entre les offices et qu'au besoin un tiers neutre certifie les variétés.

En vous remerciant par avance de votre attention, nous restons à votre entière disposition pour évoquer ce sujet plus en détail avec vous.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Cosignataires :

- **Sandrine Le Feu**, *Députée du Finistère*
- **Valérie Hayer**, *Députée Européenne*
- **Didier Le Gac**, *Député du Finistère*
- **Erwan Balanant**, *Député du Finistère*
- **Stella Dupont**, *Députée du Maine-et-Loire*
- **Thierry Benoît**, *Député d'Ille-et-Vilaine*
- **Jean-Michel Jacques**, *Député du Morbihan*
- **Mélanie Thomin**, *Députée du Finistère*